

ACCORDS RSE

LA CFDT A SIGNÉ LES 3 ACCORDS

C'est une première au Régime Général, trois protocoles d'accord sur le thème de la Responsabilité Sociale de l'Employeur (RSE) ont été négociés avec l'employeur et signés par la **CFDT** :

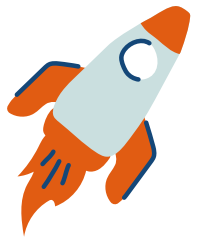
- l'accord relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances,
- l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'accord relatif à l'aménagement des fins de carrières.

Ils sont maintenant en attente d'agrément de la Direction de la Sécurité Sociale.



La **CFDT** a revendiqué et obtenu un accord spécifique qui traite de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

C'est HISTORIQUE à la Sécurité Sociale !



Par ailleurs, outre le maintien des dispositions figurant sur le précédent accord RSE de 2016, **la CFDT a également obtenu de réelles avancées sur les contenus des 3 nouveaux accords toujours au bénéfice des salariés.**

Le défi était de taille au départ, puisque l'employeur semblait très réticent à intégrer les revendications de la **CFDT**.

Maintenant, l'enjeu est de décliner localement ces accords cadres nationaux pour qu'ils bénéficient à terme à l'ensemble des salariés.

Au sein de chacun des organismes de la Sécurité Sociale, les équipes **CFDT** négocieront pour obtenir que l'ensemble des avancées contenues au sein de ces 3 accords de branche, soient retranscrites dans les protocoles d'accord locaux.

La CFDT continue à s'engager et à faire progresser les droits des salariés de la Sécurité Sociale !

Flashez pour plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL ET EMPLOI

Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale



Flashez Pour nous rejoindre

ACCORDS RSE

FOCUS SUR L'ACCORD PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La **CFDT** est la seule signataire de l'accord relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Sans la CFDT, il n'y aurait plus d'accord !

La **CFDT** est parvenue à ce que plusieurs revendications en faveur de la non-discrimination, de la promotion de l'égalité de traitement et de la diversité des salariés soient intégrées dans le texte final.

Les principales revendications CFDT obtenues :



Remboursement des frais de garde réellement engagés dans la limite de 20 euros par journée de formation, en compensation des frais de garde supplémentaires d'un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans en situation de handicap ou relevant d'une affection de longue durée



Prise en charge des cotisations de retraite complémentaire des salariés à temps partiel s'occupant d'un enfant en situation de handicap, jusqu'au 20 ans de leur enfant



Insertion dans les offres d'emploi d'une formulation signalant l'adaptabilité aux personnes en situation de handicap



Équité de traitement entre les salariés à temps partiels et les salariés à temps plein avec la mise en place d'un objectif visant la réduction des écarts de parcours professionnels



Mise en place d'un outil de mesure sur le déploiement de la FOAD (Formation Ouverte et A Distance)

La CFDT continue à s'engager et à faire progresser les droits des salariés de la Sécurité Sociale !

Flashez pour plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL ET EMPLOI

Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale



Flashez Pour nous rejoindre

ACCORDS RSE

FOCUS SUR L'ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La **CFDT** a réussi à obtenir un accord spécifique qui traite de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est inédit à la Sécurité Sociale !

La **CFDT** est la seule signataire de cet accord.
Sans la **CFDT**, il n'y aurait pas d'accord à ce sujet.

Les principales revendications CFDT obtenues :



Mesures visant à augmenter les candidatures du sexe sous-représenté



Alignement au niveau du congé maternité des dispositions du texte conventionnel sur la loi devenue plus favorable



Mise en place de mesures incitatives pour que les femmes candidatent à des postes de management supérieur



Réalisation systématique d'un entretien lors du retour au travail après un arrêt de longue durée



Facilitation des mutations des femmes victimes de violences intrafamiliales, qui en font la demande



Développement d'une politique de communication sur la lutte contre les VSST (Violences sexistes et sexuelles au Travail) en relayant les campagnes nationales auprès des salariés

La CFDT continue à s'engager et à faire progresser les droits des salariés de la Sécurité Sociale !

Flashez pour plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL ET EMPLOI

Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale



Flashez Pour nous rejoindre

ACCORDS RSE

FOCUS SUR L'ACCORD AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRE

La **CFDT** est également parvenue à ce que plusieurs revendications visant à faciliter la transition entre l'activité et la retraite soient intégrées dans le texte final.

La **CFDT** et FO ont signé l'accord relatif à l'aménagement des fins de carrière. Il s'agit donc d'un accord majoritaire.

La principale revendication CFDT obtenue :



Mise en place d'un point individualisé avec les organismes de retraite qui sera proposé aux salariés des organismes de Sécurité Sociale

Par ailleurs, cet accord reprend l'intégralité de l'accord précédent, à savoir principalement:



La possibilité d'utiliser les jours épargnés dans le cadre du CET pour réduire le nombre de jours travaillés dans la semaine



La prise en charge par l'employeur des cotisations retraites et retraite complémentaire pour les salariés travaillant à temps partiel dans le cadre du dispositif de retraite progressive



L'accompagnement des salariés dans leurs démarches en vue de leur départ en retraite

La CFDT continue à s'engager et à faire progresser les droits des salariés de la Sécurité Sociale !

Flashez pour plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL ET EMPLOI

Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale



Flashez Pour nous rejoindre